



AVIS PUBLIC

**DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE
RÈGLEMENT D'URBANISME**

AVIS PUBLIC est par la présente donné que toute personne intéressée par la présente demande de dérogation mineure pourra, faire parvenir toute contestation détaillée ou commentaire par courriel (urbanisme@vsmsll.ca) ou par lettre adressée au Service de l'urbanisme (3000 chemin d'Oka, Sainte-Marthe-sur-le-Lac, Québec, J0N 1P0) **au plus tard le mardi 11 avril 2023 à midi**. Le conseil municipal se prononcera sur les demandes de dérogations mineures suivantes lors de sa séance du conseil du mercredi 12 avril 2023 à 20h.

3010, chemin d'Oka

La nature et les effets de la demande sont les suivants :

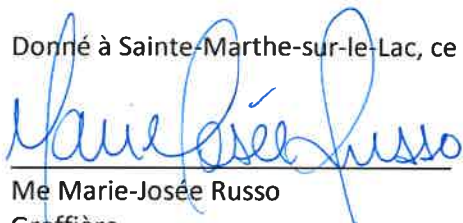
- De permettre la construction d'un bâtiment commercial avec 38 % de maçonnerie en façade avant, avec 4 matériaux distincts pour un bâtiment principal et avec une orientation de la façade principale à 33 degrés par rapport à la ligne avant du terrain.

3219, rue Laurin

La nature et les effets de la demande sont les suivants :

- De permettre une entrée charretière de 13.4 m de largeur.

Donné à Sainte-Marthe-sur-le-Lac, ce 16^e jour du mois de mars 2023.


Me Marie-Josée Russo
Greffière